

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Josette BESSE et Roger SCHERRER à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 14 mai	Le 14 mai	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-04-10 Attribution d'une subvention à l'association INSERVET

Rapporteur : André HELLE

Depuis 2010, le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Sud Territoire collabore avec l'association INSERVET.

Les activités principales réalisées par l'association sont : la collecte, le tri, la vente, le recyclage, le textile, les meubles, l'électroménagers, les bibelots, un atelier de confection couture et de broderie.

Un salarié en insertion rémunéré par cette structure est chargé de détourner de l'incinération les objets, les meubles et vêtements en bon état, sur le site de la déchetterie de Fêche l'Eglise.

En 2017, l'association a créé une ressourcerie dans le Sud Territoire, difficulté la possibilité d'accéder à une insertion diversifiée et structurée.

L'objectif est d'accueillir des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en raison de leur état de santé, de leur situation sociale, familiale, matérielle, pour les remettre avec tous les leviers possibles, sur le chemin de l'emploi.

Le Sud Territoire souffre d'un taux de chômage et de pauvreté élevé.

Aussi il apparaît nécessaire de favoriser l'accès de ces ménages à faible revenu à des biens d'équipement courants et à des emplois en insertion de proximité. L'ouverture de cette structure permet la création d'emplois dans de nouveaux services et de nouvelles activités.

Ainsi, la structure qui a ouvert ses portes le 2 novembre 2017 sur la commune de Grandvillars, route de Fèche l'Eglise, génère 7 emplois.

L'association sollicite une subvention de 17 000 € pour la mise en route de son activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer une subvention de 17 000 € à l'association INSERVET,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 07 JUIN 2018

Le Président,

